Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07 OCT. 2026
ID : 056-215600420-20260929-DEL2026_84-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2026

N°DC-2026-84

Conseillers en exercice : 19	Présents : 18	Votants : 19

Objet : Validation des offres relatives au renouvellement du marché de prestations de services d'assurance

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi vingt-cinq septembre deux mille vingt-six.
PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Daniel DURAND, Mme Mireille GUILBAUD, M. Gilles DRÉANO, Mme Sandrine OLLIC M. Sébastien OGRÉ, M. Lionel LE GALL, Mme Katy VERA, M. Christian BARBIER, Mme Isabelle LE BLAY, Mme Stéphanie BURBAN, M. Thierry QUERO, M. Sébastien CHENAIS, M. Sébastien BOURDAIS, Mme Catherine JAFFRÉ, Mme Stephanie LE BRUN, Mme Maud SIMONNOT, Mme Stérenn BONNET
POUVOIRS : M. Franck JOSSO donne pouvoir à M. Gilles DRÉANO

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LE BLAY

Dans le cadre du renouvellement de son marché d'assurances, la commune de Colpo a décidé de passer un marché public de prestations de services d'assurance. La commune a fait appel à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des contrats d'assurance. Le cabinet CONSULTASSUR, basé à Vannes, a été missionné par la commune de Colpo à cet effet.

1 – La consultation

Les caractéristiques essentielles du marché sont les suivants :
- Il s'agit d'un marché public de services
- Le marché prend effet à compter du 1er janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2031.
- Le marché est décomposé en 4 lots :

Lot 1	Dommages aux biens
Lot 2	Responsabilité civile
Lot 3	Flotte automobile
Lot 4	Protection juridique

2 – La procédure de passation et critères de jugement des offres :

La procédure de passation utilisé est : la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet des publications suivantes :
- Publié par voie dématérialisée, via le profil acheteur : www.marches.megalis.bretagne.bzh.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07 OCT. 2026
ID : 056-215600420-20260929-DEL2026_84-DE

- Journal d'annonce légal : Le Télégramme (parution le 04.06.2026) ; Ouest France (parution le 04.06.2026) ; bretagne-marchéspublics.com (parution le 04.06.2026).

La date limite de remise des offres : 24 juillet 2026 à 17H00.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante.

Critères	Pondération
1 – Valeur technique de l'offre	60,0%
2 – Le coût de l'offre	40,0%

Chaque sous critère sera examiné et noté en fonction de l'appréciation suivante :

a) Critère 1 – Valeur technique : (pondération 60%)
b) Critère 2 – Le coût de l'offre : (pondération 40%)

Le classement final :

Le classement final est obtenu par l'addition des notes pondérées de la valeur technique (60%) et du coût de l'offre (40%). L'offre la plus économiquement avantageuse sera celle ayant obtenu la note finale la plus élevée sur 10,00.

3 – Le classement des offres

6 offres ont été déposées comme suit :

Désignations	Candidats
Lot 1 – Dommages aux biens (DAB)	GROUPAMA
Lot 2 – Responsabilité civile (RC)	GROUPAMA
Lot 3 – Flotte automobile	Infructueux, aucune offre n'a été réceptionnée
Lot 4 – Protection juridique	SMACL
	K-RE / SOLUCIA PJ
	GROUPAMA
	SARRE ET MOSELLE / PROTEXIA

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 septembre 2026, Monsieur le Maire communique aux membres du conseil municipal le classement des offres, via le rapport d'analyse des offres joint à la présente délibération.

4 – La proposition de la commission d'appel d'offres est la suivante :

Lots + désignations	Candidats	Primes TTC BASE	Valeur Technique	Coût de l'offre	Note globale sur 10
Lot 1 - DAB	GROUPAMA	10 850€	4,75	4,00	8,75
Lot 2 - RC	GROUPAMA	6 378€	4,88	4,00	8,88
Lot 3 - Flotte	Déclaré infructueux car absence de candidature ou d'offre remise dans les délais (Article R.2144-7 du Code commande publique)				
Lot 4 - PJ	SMACL	897€	5,67	4	9,67

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07 OCT. 2026
ID : 056-215600420-20260929-DEL2026_84-DE

Considérant le rapport d'analyse des offres en date du 16 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** les 3 lots du marché de prestations d'assurances de la façon suivante :

Désignations des lots	Candidats	Montant TTC
Lot 1 – Dommages aux biens	GROUPAMA	10 850€
Lot 2 – Responsabilité civile	GROUPAMA	6 378€
Lot 4 – Protection juridique	SMACL	897€

- **PROCEDE,** pour le lot n°03 Flotte automobile, conformément à l'article R.2122-22 du code de la commande publique, et en considération de son infructuosité, à une procédure sans mise en concurrence ni publicité, puisque les conditions initiales du marché ne seront pas substantiellement modifiées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché public de prestations d'assurance, pour les lots correspondants, ainsi que tous les documents afférents, y compris les avenants, dont les crédits sont inscrits au budget principal, chapitre 011, compte 6161.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

MAIRIE DE COLPO
56 (Morbihan)